

Département du **BAS-RHIN**

**COMMUNE**

Arrondissement de **SAVERNE**

**DE**

**OBERMODERN-ZUTZENDORF**

Nombre de membres

du conseil municipal

**Procès-verbal**

élus : 19

**des délibérations du Conseil Municipal**

conseiller(s) présent(s) : 17

conseiller(s) absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : 2

**Séance ordinaire du 28 février 2020 - Ouverture à 20h00**

**Convocation envoyée le 21 février 2020**

Secrétaire de séance : WICK Michel

Sous la présidence de M. STEGNER Helmut, Maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs

SCHINI Thierry- Maire délégué, FILLIAU Elfriede 1ère Adjointe, BERGMANN Philippe- 2<sup>ème</sup> Adjoint, BALTZER Jean-Jacques -3<sup>ème</sup> Adjoint

SUTTER Joëlle, KOEHL Estelle, BUB Henri, LEMOINE SCHLECHT Georges, FINCK Christian, DENNI Tania , EIDMANN Fredy, MARIKAZ Stéphanie, WICK Michel, DURRMEYER-ROESS Céline, KAUFFMANN Aurélie, FINCK Michelle

**Procurations** : SCHMITT-CRIQUI Danièle à FILLIAU Elfriede, BURCKEL Damien à BALTZER Jean Jacques

Le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer. Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire informe les élus, des décisions prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire selon la délibération du 7 avril 2014.

Décision de non préemption :

N° d'enregistrement	vendeur	références	acheteur	décision
494	M. FEUERSTEIN Hervé 5 rue es Tuilerie 67330 OBERMODERN	Sect ; 02 parcelle 69/35 5 rue des Tuilleries Obermodern	DURAND Didier et UGUR Safiye 8 rue de l'Ecluse à Obermodern	Renonciation le 11/02/2020

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Il est proposé au conseil municipal de désigner Monsieur Michel WICK, pour remplir les fonctions de secrétaire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, désigne Monsieur Michel WICK comme secrétaire de séance.

**2. Adoption du compte-rendu de la séance du 31 janvier 2020**

Le maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2020. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**3. Adoption des comptes de gestion du comptable du trésor 2019**

Le maire rappelle aux élus la réunion de la commission des finances élargie du 24 février 2020 au cours de laquelle les comptes ont été présentés et commentés par article en dépenses et en recettes.

<u>Gestion générale</u> :	Excédent de fonctionnement	702 004,97 €
	Déficit d'investissement	- 168 393,41 €
	Excédent d'exécution	533 611,56 €

<u>Lotissement les Jardins</u> :	Excédent de fonctionnement	33 466,34 €
	Excédent d'investissement	122 043,55 €
	Excédent d'exécution	155 509,89 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés les divers comptes de gestion 2019

**4. Vote du compte administratif 2019 en gestion générale et du budget annexe**

Les comptes coïncident en tous points avec les comptes de gestion établis par le comptable du trésor. Le maire quitte la salle, la présidence est donnée au doyen de l'assemblée.

Sous la présidence de M. Fredy EIDMANN, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les comptes administratifs 2019 de la gestion générale et du budget annexe lotissement « Les jardins ».

Le maire rejoint l'assemblée et reprend la présidence, il remercie l'ensemble des conseillers et conseillères pour la confiance accordée dans la gestion des comptes de la commune.

#### **5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2020**

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission de finances élargie du 24 février 2020

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales.

A savoir : La taxe d'habitation : taux maintenu à 12,28 %

La taxe foncière (bâti) : taux maintenu à 14,91 %

La taxe foncière (non bâti) : taux maintenu à 63,51 %

#### **6. Affectation du résultat d'exploitation 2019**

Le conseil municipal,

Vu l'obligation pour les collectivités locales conformément à l'instruction comptable M14 de reprendre les résultats d'un exercice au budget de l'exercice suivant,

Vu l'excédent de fonctionnement de 702004,97 € et le déficit d'investissement de 168 393,41 € au compte administratif 2019.

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**168 393,41 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » Affectation obligatoire à l'apurement du déficit d'investissement.**

**533 611,56 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.**

#### **7. Vote des budgets 2020 en gestion générale et du Lotissement les Jardins**

Le maire soumet aux conseillers le projet du budget primitif 2020 par chapitre.

Ce dernier a fait l'objet d'un détaillé par article lors de la réunion de la commission des finances du 24 février 2020.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés les budgets primitifs soumis par chapitre.

**La gestion générale s'équilibre en dépenses et en recettes à :**

1 446 826,56 € pour la section de fonctionnement

959 893,41 € pour la section d'investissement.

**Le lotissement « Les Jardins » s'équilibre en dépenses et en recettes à :**

97 079,13 € pour la section de fonctionnement

183 466,34 € pour la section d'investissement

#### **8. Tarifs horaires pour travaux en régie**

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de maintenir les tarifs des travaux en régie comme suit :

36 €/heure le tarif horaire d'un ouvrier communal  
72 €/heure le tarif horaire d'un ouvrier communal avec le tracteur

#### **9. Cotisation à la Caisse d'Assurance Accidents Agricole du Bas-Rhin**

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de verser 3000 € à la Caisse d'Assurance Accidents Agricole du Bas-Rhin pour l'exercice 2020 concernant l'affectation en partie du produit de chasse.

#### **10. Subvention au CNAS et garantie obsèques**

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accorder une subvention de 1800 € au Groupement d'Action Sociale pour la cotisation CNAS et 313,60 € pour la garantie obsèques des agents de la commune.

Le maire lève la séance à 21 heures

#### **Ordre du jour :**

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Adoption du compte-rendu de la séance du 31 janvier 2020,
3. Adoption des comptes de gestion du comptable du trésor public,
4. Vote du compte administratif 2019 en gestion générale et budget annexe Lotissement Les Jardins
5. Affectation du résultat d'exploitation 2019,
6. Vote des taux d'imposition des taxes locales 2020
7. Vote du budget 2020 en gestion générale et budget annexe lotissement Les Jardins,
8. Tarif horaire pour travaux en régie,
9. Cotisations à la Caisse d'Assurance d'Accident Agricole du Bas-Rhin
10. Subvention GAS-CNAS et garantie obsèques.